



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

compensation financière entre régimes

Question écrite n° 100045

Texte de la question

Selon un rapport officiel de 1989 intitulé « Solidarité démographique », le régime général de retraite avait versé 30 milliards de francs aux régimes particuliers dont les comptes présentaient une certaine défaillance : les agriculteurs, principaux bénéficiaires, cotisaient à hauteur de 15 % et le reste était attribué par le régime général au titre de la solidarité avec 21,218 milliards, les commerçants, qui assumaient 65 % de leur cotisations retraite, ont bénéficié d'un versement de 3,9 milliards, les mineurs qui cotisaient à hauteur de 7 % ont profité d'un versement de 1,6 milliard, les militaires ont reçu 938 millions, les artisans cotisant à hauteur de 70 % ont reçu 983 millions, les religieux ont perçu 878 millions, les cheminots qui finançaient 43 % de leur retraite ont bénéficié de 436 millions et les invalides de la marine recevaient 122 millions, toujours au titre de la solidarité. M. Jean-Claude Bois prie M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille de lui indiquer s'il existe un récapitulatif récent sur la contribution des salariés du régime général à la solidarité démographique et dans l'affirmative, de bien vouloir lui en préciser le contenu.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100045

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7462